

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
vendredi 22 septembre 2017

Nombre de Conseillers
en exercice :
23

Nombre de Conseillers
présents :
14

Nombre de Conseillers
votants :
23

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE
COMPTE RENDU DETAILLE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË,
E. GROUX, BARONNET, J. BRET, A. FOURMAUX, V. GOUIN, I. LEGGETT,
M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

M. BÉNARD donne pouvoir à M. PAGÈS
J.M BRUNET donne pouvoir à M. ROUSSET
R. CHEVRETEAU donne pouvoir à D. HERMET
D. CLARKE donne pouvoir à C. ROUGERON
A. FOLLIARD donne pouvoir à J. BARONNET
S. GUIARD donne pouvoir à D. HERMET
C. HÉROUARD donne pouvoir à J. BRET
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER
A. TOUTAIN donne pouvoir à D. DUVAL

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Claude ROUGERON est élu secrétaire de séance



Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 29 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 9
Nombre de conseillers absents excusés : 0

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h15
Secrétaire de séance : Monsieur Claude ROUGERON

Le compte rendu du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

➤ 1 - Finances

📁 a – Attribution de subventions aux associations : année 2017

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET, 3^{ème} Adjoint en charge de la vie associative.

Il est présenté au Conseil Municipal l'ensemble des demandes de subvention qui n'ont pu être instruites lors de la séance du mois de juin. Il est rappelé la politique communale en matière d'octroi des subventions : maintien des aides financières et études de subventions exceptionnelles en cas de besoin particulier.

ASACA : cette année le rallye « Plaines et Vallées » sera organisé en grande partie sur la Commune de la Couture Bousse, et il n'y aura qu'une épreuve « spéciale » sur la Commune d'Ezy. Pour cette édition 2017 l'association a bénéficié d'une importante subvention de la part de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) ce qui a permis à l'ASACA de faire face aux difficultés engendrées par le détournement de fonds dont ils ont été victime en 2016. Pour cette raison l'organisation du rallye a souhaité organiser la grande majorité des épreuves sur le territoire de l'EPN.

Bunkaï : il est proposé de reconduire sans évolution la subvention compte tenu de l'aide financière déjà fournie par la Commune au travers de l'achat de tatamis.

Ezy Kid'z : le maintien de l'aide accordée les années précédentes est proposé aux Conseillers. En effet si les écoles ont des besoins particuliers, elles peuvent solliciter directement la Commune.

Musée du Peigne : compte tenu de la fin des aides de l'Etat versées pour ce type de contrat de travail, l'association a sollicité la Commune pour obtenir une subvention exceptionnelle dans le but de financer le contrat de travail à durée déterminée de la personne initialement employée en contrat aidé.

Il est donc proposé aux Conseillers de verser les aides suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2016		Propositions	Votes du CM 29/09/2017
	Subvention	Except.- indirect		
Association Sportive Automobile Club Andrésien	900 €		400 €	400 €
Bunkai Kyokushin 27	300 €		300 €	300 €
Club GymLa Détente	ne demande pas de subvention		0 €	0 €
Compagnie ATMDT SPHERE			ne demande pas de subvention	
Ezy Kidz	500 €		500 €	500 €
Ezy Tennis Club	1 000 €	5 728,70 €	1 000 €	1 000 €
Galipette	600 €		600 €	600 €
Musée du Poigne			1 000 € sub except	1000 € sub except
Tennis de table Croth-Ezy-Garennes	500 €		500 €	500 €
Yoga et Détente	gratuité de la salle		gratuité de la salle	
			TOTAL	4 300 €

Monsieur Jacky BARONNET annonce qu'il s'abstiendra sur les demandes de subventions « normales » en raison de leur présentation tardive par les associations. Monsieur Denis HERMET explique que certaines associations ont des difficultés à présenter leurs dossiers et nécessitent une aide des services de la Commune. Néanmoins les délais ont été resserrés pour les autres associations afin d'éviter au maximum les demandes tardives.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter sur les subventions qui ont été présentées :

Pour les « subventions annuelles 2017 » délibération adoptée à 21 voix pour et 2 abstentions, et pour la « subvention exceptionnelle » délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Denis HERMET présente également une demande de subvention d'une association qui œuvre pour la mémoire des fusillés de guerre. Le Conseil Municipal ne souhaite pas verser de subvention car la Commune participe déjà à toutes les commémorations et rappelle qu'il existe plusieurs plaques commémoratives sur le territoire communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Comité des Fêtes qui organise conjointement avec les Services Techniques communaux un marché de Noël qui aura lieu du 15 au 24 décembre 2017 sur la place de la Mairie. Néanmoins cette manifestation ne peut avoir lieu sans un soutien financier de la Commune compte tenu des frais de gardiennage engendrés par cette manifestation. Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les coûts de gardiennage d'un montant de 3000 € car c'est une initiative positive pour l'animation et la dynamique commerciale de la Commune.

Le Conseil Municipal s'exprime favorablement à l'unanimité pour aider financièrement à l'organisation de cette manifestation de fin d'année.

b – Participation financière pour les élèves scolarisés à Saint André de l'Eure : année 2016-2017

Monsieur le Maire présente le dossier : tous les ans, la Commune est sollicitée pour participer aux frais de scolarité des enfants d'Ezy qui sont scolarisés dans des classes spécialisées, au collège des 7 Epis, à Saint André de l'Eure.

La demande du Syndicat de gestion et de construction du gymnase de Saint André de l'Eure pour l'année scolaire 2016-2017 est de 50€ / élève (même montant que l'an passé) soit pour trois élèves, un total de 150 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET, 1^{ère} Adjointe en charge des finances : il convient d'ajuster comme chaque année les crédits budgétaires pour faire face à des dépenses supplémentaires imprévues ou procéder à des ajustements comptables.

Par cette décision modificative il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour :

- L'achat de manuels scolaires à l'école élémentaire. Une enveloppe spécifique sera d'ailleurs attribuée chaque année pour remplacer les manuels scolaires.
- La réalisation d'un diagnostic amiante et plomb sur l'ancienne usine Guéneau dans le cadre d'une éventuelle location.
- Le changement d'un poêle à bois dans un logement communal actuellement loué par un employé communal.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D6065-212 : Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D61528-020 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D011 : Charges à caractère général	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D6718-01 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles	13 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 300,00 €	13 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €
TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €
D21318-71 : Autres bâtiments publics	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D2188-411 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	7 300,00 €
TOTAL Général		7 300,00 €		7 300,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération adoptée à l'unanimité.

d – Budget annexe Eco-quartier Budget Primitif

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Martine ROUSSET pour la présentation du budget annexe Eco-quartier budget primitif 2017. En raison de l'importance de l'opération Eco Quartier il est nécessaire de créer un budget annexe pour retracer l'intégralité des opérations financières et comptables liées à ce projet.

Pour l'année 2017 les dépenses et recettes sont composées exclusivement de la vente de l'usine à l'Etablissement Public foncier de Normandie (EPFN) et de la participation financière de la Commune aux frais de dépollution et de démolition.

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	430 000,00 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre	310 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	310 000,00 €	Chapitre 70 - Produits des services	350 000,00 €
		Chapitre 77 – Produits exceptionnels	80 000,00 €
Total des Dépenses	740 000,00 €	Total des Recettes	740 000 €

Section votée à l'unanimité

Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040 - Opération d'ordre	310 000,00 €	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	310 000,00 €
Total des Dépenses	310 000,00 €	Total des Recettes	310 000,00 €

Section votée à l'unanimité

Dépenses globales 2017	1 050 000,00 €
Recettes globales 2017	1 050 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

📁 a – Eco-quartier : avenant n° 1 convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Monsieur le Maire présente le dossier : la Commune a confié par convention à l'EPFN la dépollution et la démolition de l'usine Garceau. Toutefois lors de la phase étude les analyses ont révélées des traces d'amiante supplémentaires dans certaines parties du bâtiment ce qui implique des coûts de démolition plus importants qu'initialement programmés. Il convient donc d'établir un avenant à la convention signée en avril 2017.

Cet avenant a pour but d'entériner le nouveau plan de financement pour la dépollution de l'usine. L'enveloppe initiale de l'opération a été estimée à 350 000 € HT subventionnés à 70 % soit 105 000 € à la charge de la Commune. Après les nouvelles études l'enveloppe des travaux est estimée à 600 000 € HT mais subventionnés à 80 % (35 % par la région Normandie et 45 % par l'EPFN) soit 120 000 € à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant n°1.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Intercommunalité

📁 a – Agglomération du Pays de Dreux : modification statutaire : retrait de la Commune de Mouettes

Monsieur le Maire expose le dossier : en cas de modification du périmètre de l'Agglo du Pays de Dreux tous les Conseils Municipaux des communes membres doivent se prononcer.

Il convient lors de cette séance de statuer sur le retrait de Mouettes et de son départ vers l'Agglo d'Evreux Portes de Normandie. Les raisons de ce départ sont la volonté du Maire de cette commune de quitter l'Agglo du Pays de Dreux pour aller vers Evreux qui a la compétence « voirie ».

Monsieur le Maire rappelle que quatre communes de l'Eure vont rentrer dans l'Agglo du Pays de Dreux au 1^{er} janvier 2018, Saint Georges Motel, Louye, La Madeleine de Nonancourt, et Rueil-La-Gadelière.

Délibération adoptée à l'unanimité

📁 b – Agglomération du Pays de Dreux : renouvellement de la convention avec la Commune et l'association Musicalement Vôtre

Monsieur le Maire rappelle les faits : Afin de pérenniser la pratique musicale sur la Commune, une convention tripartite avec l'Agglo du Pays de Dreux et l'association « Musicalement Vôtre » a été signée en 2016 et il est maintenant nécessaire de renouveler cette convention.

Ce partenariat permet au Conservatoire de mettre un enseignant à disposition de l'association pour l'enseignement musical de la flûte et la clarinette. Le coût global de 3500 € /an sera assuré par les cotisations et si nécessaire par une subvention communale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Administration communale

📁 a – Conventions relatives à l'enlèvement des véhicules sur le territoire de la Commune pour mise en fourrière

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre de la mise en fourrière des véhicules, la Commune doit conventionner avec des sociétés agréées par la Préfecture. Aussi en 2011 une convention avait été signée avec l'entreprise Rapideric Depann sis 3 bis rue de l'Abbaye à Ivry la Bataille (27540). Toutefois cette société a cessé son activité de mise en fourrière, il convient donc de conventionner de nouveau avec une ou plusieurs sociétés.

Il est donc proposé de signer une convention avec la société H'EUROTO PACY et la société SARL DEPANNAGE TRISTAN afin d'assurer une continuité de service de mise en fourrière des véhicules.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est également rappelé que la procédure de mise en fourrière répond à des règles strictes en matière de délais et qu'un enlèvement pour un véhicule stationné de façon abusive sur le domaine public (soit plus de 7 jours consécutifs) peut être réalisé après constat par la Police Municipale et recherche du propriétaire.

Monsieur le Maire présente le dossier : depuis plusieurs années la Commune et le Comité des fêtes œuvrent pour redynamiser la fête foraine du 14 juillet. Un dialogue a été ouvert avec les forains et les organisations syndicales de la profession ont également été reçues en Mairie. Néanmoins il s'avère que malgré les différentes réunions organisées conjointement avec le Comité des Fêtes et la promesse de nouvelles attractions, le résultat n'est pas à la hauteur des attentes.

Chaque année, la Commune met en place une logistique importante et coûteuse pour accueillir la fête foraine sans que pour autant la qualité de la manifestation évolue de façon positive. Il faut également ajouter à cela les contraintes logistiques et financières qu'imposent la mise en place de dispositifs de sécurité importants, liés au plan VIGIPIRATE.

La fête foraine engendre également l'installation de nombreuses caravanes sur le Jardin de Brensbach causant des nuisances de plus en plus insoutenables pour le voisinage, le nombre de caravanes n'a d'ailleurs aucun rapport avec le nombre d'attractions présentes sur la fête.

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou non de la fête foraine du 14 juillet.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la suppression de la fête foraine du 14 juillet.

➤ 5 - Questions diverses

Remerciements des associations : des Amis de l'Orchestre Claude Monet, L'Ez-Arts, le Comité de Jumelage Brensbach-Ezy, les Amis du Musée du Peigne, le Don du sang bénévole plateau et vallée d'Eure et le collège Claude Monet d'Ezy pour les participations financières versées par la Commune.

Contractualisations régionales et départementales : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancée des négociations avec la Région Normandie et le Département de l'Eure pour conclure des contrats encadrant la réalisation et le financement des projets structurants de la Commune.

La Région Normandie a délibéré en fin d'année 2016 pour lancer un futur contrat qui sera signé avec l'Agglo du Pays de Dreux pour définir les taux de subventions accordés aux communes de l'Eure faisant partie de cette intercommunalité « extra territoriale ».

Après une phase de préparation de contractualisation avec l'Agglomération du Pays de Dreux le Département de l'Eure a fait le choix de contractualiser directement avec les communes, ce qui a retardé la mise en place de la contractualisation mais ne remet pas en cause la possibilité de subventionner les projets communaux et notamment la bibliothèque médiathèque.

Les différents contrats devraient donc être signés en fin d'année 2017 ou début d'année 2018.

Monsieur Jacky BARONNET informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Norbert MAITRE, Maire de Sorel Moussel et Président du Syndicat de Rivière Eure Section 1 (SIRE1). Il informe également les Conseillers de sa nomination au bureau de ce syndicat et de la prise de fonction de Monsieur ROY en tant que Président du SIRE1.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h20



À Ezy sur Eure, le 29 septembre 2017

Le Maire,
Pierre LEPORTIER